

Maubeuge le 27 mai 2026

Direction Générale des services
Affaire suivie par : Cécile DEMEURE-PARENT
Tél : 06 23 76 44 40
Mail : cecile.parent@ville-maubeuge.fr

**Demande de subvention auprès de l'État
PACTE SAT III - FNADT 2026**

**Sécurisation des bâtiments municipaux de la ville de Maubeuge - Bâtiments scolaires et d'accueil
de la petite enfance**

ARRÊTÉ N° 1977 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,
- L. 1111-10 relatif au financement des projets,
- L. 2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement au budget communal,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissements,

Vu la délibération n°2 du 25 mars 2025 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 28 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la demande, à tout organisme financeur, quel que soit le montant, de l'attribution de subventions (Point 26)

Vu le PACTE III Sambre Avesnois Thiérache, signé par le ministre de l'aménagement du territoire et de la Décentralisation le 2 septembre 2025

Considérant que ce nouveau volet du PACTE a engagé l'ensemble des 43 signataires, à continuer à agir ensemble pour le développement et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Considérant que ce contrat stratégique vise en particulier à soutenir les communes et les intercommunalités dans leurs projets en faveur des habitants du territoire, tout en favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.

Considérant que parmi les mesures phares du PACTE SAT 3, figure la mise en place d'un fonds de soutien complémentaire pour la mise en œuvre des priorités du contrat, et doté par l'État d'un montant de 9 millions d'euros par an, sur la période de 2025 à 2029,

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

Considérant que ce fonds vient en complément des engagements de l'État, de la Région et des départements de l'Aisne et du Nord sur les dispositifs de droit commun

Vu le courrier du Préfet en date du 28 janvier 2026 relatif à cet appel à projets pour le déploiement du Fonds de soutien spécifique du FNADT 2026,

Vu la délibération n° 110 du Conseil municipal du 10 Octobre 2025 portant approbation du PACTE III pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (volet 2025-2028),

Vu l'arrêté N ° 1307/2026 en date du 16 mars 2026,

Considérant le projet de la Ville de Maubeuge de sécuriser les bâtiments municipaux de la ville de Maubeuge, en procédant à la remise à niveau de différentes alarmes intrusion, PPMS en procédant notamment à leur raccordement à la police municipale

Considérant que les accès à plusieurs établissements scolaires doivent être également sécurisés en procédant à la réhausse de murets extérieurs et à l'installation de nouveaux portails,

Considérant que ce projet répond à la priorité 3 du PACTE SAT III, portant sur la sécurité,

Considérant qu'à l'issue de la consultation des entreprises, le coût global prévisionnel a été affiné et que la priorité a été identifiée sur les établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance

Considérant qu'il convient en conséquence de revoir le plan de financement de l'opération de la façon suivante :

POSTE DE DEPENSE	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre (poste inchangé)	33 333.33
Diagnostics amiante (poste inchangé)	8 333.33
Travaux de remise en conformité des alarmes intrusion et PPMS des établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance	278 084.87
Liaisons au centre de supervision urbaine (poste inchangé)	41 666.67
Sécurisation des accès du Groupe scolaire Andersen Victor Hugo	37 162
Sécurisation des accès du groupe scolaire Jules Ferry	61 785
Sécurisation des accès de l'école De Joyeuse	38 504.69
Aléas part travaux	51 130.11
TOTAL PREVISIONNEL OPERATION	550 000

Considérant que des demandes de subventions ont déjà été déposées dans le cadre du FIPD programme S pour les groupes scolaires Andersen Victor Hugo et Jules Ferry

Considérant qu'il y a lieu de compléter le financement afin d'avoir un reste à charge pour la ville minimal de 20 %, le plan de financement prévisionnel de l'opération se présenterait comme suit :

SLOW

	Montant recettes	Pourcentage participation
FIPD Programme S Groupe scolaire Andersen Victor Hugo (sollicité)	18 581	3.38 %
FIPD Programme S Groupe Scolaire Jules Ferry (sollicité)	30 892.50	5.62 %
Part ville	110 000	20 %
FNADT 2026 (sollicité)	390 526.50	71 %
TOTAL	550 000	100 %

ARRÊTONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. Arnaud DECAGNY, décide de solliciter auprès de l'état, au titre du FNADT année 2026, l'attribution d'une subvention d'un montant de 390 526.50 €, soit un taux de financement de 71 %, pour le projet de sécurisation des bâtiments municipaux de la ville de Maubeuge – bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance

Article 2 : Le dossier de demande de subvention déposé en ligne, sur la plateforme « démarches-numériques.fr », sera complété en conséquence

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à Madame la Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe et affichée en Mairie,
- Publiée au registre des arrêtés de la ville,
- Conservée dans le dossier du service,

Maubeuge, le 27 mai 2026

Le Maire, Arnaud DECAGNY

